

## **DOSSIER REINSCRIPTION EN DOCTORAT UNIQUE**

Les inscriptions en études doctorales sont annuelles et obligatoires. Elles sont donc à renouveler chaque année académique. A défaut de renouvellement, l'étudiant perd tous les droits attachés à la qualité de doctorant.

### **Pièces à fournir :**

#### 1. Justificatifs d'accès

- Formulaire de demande de réinscription en doctorat unique rempli et signé
- Point de thèse (rapport d'avancement de l'étudiant)
- Fiche de suivi d'évaluation de thèse délivrée par la Direction de la Recherche et de l'Innovation
- Pour une thèse en cotutelle, la copie de la convention

#### 2. Justificatifs d'identité

- Copie de la dernière carte d'étudiant
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité